



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 017-200041689-20251117-BC2025_070-DE



Bureau communautaire du 17 novembre 2025

Objet : Demande d'aide au recrutement d'un Volontaire territorial en administration (VTA)

Numéro de délibération : BC2025_070

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept novembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain VILLENEUVE, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA

Absents :

Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Dominique GUILLON

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

GUIBERTEAU Cécilia
SERRA Johanna
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 26
Quorum : 14
Présents : 16
Votants : 17
Pouvoirs : 1

Publication (affichage) ou notification du :

Demande d'aide au recrutement d'un volontaire territorial en administration (VTA)

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°BC2025_033 du bureau communautaire du 30 juin 2025 approuvant la création d'un emploi contractuel, pour un an, pour un poste de chargé d'urbanisme,

Considérant le dispositif national de Volontaires territoriaux en administration (VTA), porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT),

Considérant le recrutement par la communauté de communes d'une personne répondant aux critères d'éligibilité des Volontaires territoriaux en administration,

Considérant que dans ce cadre, l'Etat facilite ce recrutement en versant une subvention de 15 000 € à la collectivité,

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à effectuer la demande de subvention auprès de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires),
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,